

Sélection de presse 2017

L'ÉCHO
RÉPUBLICAIN

26 janvier 2017

Le Mouvement le Nid s'installe à Châteaudun pour lutter contre la prostitution cachée

La Maison de l'État de Châteaudun accueillera, bientôt, une permanence du Mouvement du Nid 28, qui agira bien au-delà de ce rendez-vous régulier. La première permanence (...) « devrait se tenir le vendredi 3 ou le vendredi 10 février de 14 à 16 heures », explique Laura Cavoleau, chargée de mission de l'association. Le rythme sera, ensuite, d'une permanence tous les quinze jours.

Le Mouvement du Nid est national. Son émanation eurélienne, née en 2015, s'est créée à partir de l'antenne plus ancienne du Loiret. Elle s'est constituée à partir d'un « diagnostic territorial » réalisé pour le département, qu'elle a ensuite restitué à Chartres en février 2016, Dreux en mai et Châteaudun en juin. D'abord présente dans le nord, elle arrive à présent dans le sud du département. (...)

Laura Cavoleau explique ce qu'il en est à Châteaudun : « Comme il n'y avait pas vraiment de structures travaillant soit sur la prostitution, soit sur les violences sexuelles, et aussi en amont sur les risques prostitutionnels, notamment, le sous-préfet de Châteaudun Emmanuel Baffour souhaitait que l'on soit partenaires. »

Il y aura donc une permanence du MDN 28 à la Maison de l'État, où chacun pourra se rendre. Le public espéré se constitue aussi bien de personnes directement touchées par ce type de problèmes, que des institutions et associations qui, par leur travail, sont amenées à connaître ces situations, sans forcément savoir alors comment réagir. Laura Cavoleau cite, à titre d'exemples : Pôle emploi, la Mission locale, les assistantes sociales, les infirmières, en milieu scolaire notamment...

« Sur les violences conjugales, les professionnels sont bien formés pour en parler. Mais dès qu'il y a des suspicions de prostitution ou de violences sexuelles, ils ont plus de mal à verbaliser avec la personne qui évoque le sujet », parfois de façon implicite. Le tabou persiste, qui rend même très compliqué de chiffrer les phénomènes.

« Juste une permanence, ça ne fonctionne pas »

La permanence se veut « un espace neutre de verbalisation mais on se définit avant tout comme un relais. Que ce

soit la personne qui nous consulte directement ou une institution ou association qui vient nous voir ou nous contacte, on peut l'orienter au niveau juridique, ou vers un psychologue si besoin. On accompagne. »

Laura Cavoleau insiste sur l'importance des institutions et associations, locales qui constituent pour le MDN 28 un vrai réseau partenarial. « On a l'expérience, notamment à Chartres. On sait que si on fait juste une permanence, ça ne fonctionne pas. Les problématiques que l'on traite font que les permanences n'ont de sens que si on fait un travail en amont de sensibilisation de ces associations et institutions locales, si on les rencontre, si on les forme un minimum. » Car ce sont elles qui, de par leur travail quotidien, côtoient le plus toutes les personnes que peut aider le MDN 28.

Les scolaires : un public à ne pas négliger

Au registre des violences sexuelles, il y a le cybersexisme, « tout ce qui est harcèlement sexuel sur les réseaux sociaux : insultes à caractère sexuel, diffusion d'images d'ébats sexuels, photos dénudées, ce genre de choses », détaille Laura Cavoleau. Le cybersexisme touche notamment les jeunes, au collège et lycée. « En Île-de-France, une grande enquête a été menée, sur les 12-15 ans, qui révèle que trois filles et deux garçons par classe, en moyenne, en sont victimes. » Or cela fait partie des missions du Mouvement du Nid que d'intervenir en milieu scolaire, pour évoquer la prostitution et les violences sexuelles de façon générale. « On est formés, on a des outils pour faire de la prévention auprès des jeunes (photo-langage, saynètes, clips...), sensibiliser et former les professionnels, aussi pour qu'ils aient des clés de compréhension de l'identité virtuelle chez les jeunes. Qu'ils saisissent aussi les conséquences du développement de la pornographie, pour avoir des éléments de compréhension. Au niveau de l'Éducation nationale, ce n'est pas toujours très simple, de faire ce genre d'intervention... Mais sur le cybersexisme, ils acceptent de dire qu'ils sont en difficulté. » Concernant les établissements scolaires du Dunois, rien n'est acté. Ce sera en fonction des volontés locales et des moyens.

Saint-Jean-Le-Blanc. Un colloque autour du cyber-harcèlement, de l'hypersexualisation et de la pornographie

Le Mouvement du Nid, association qui lutte contre le système prostitutionnel, organise une journée de réflexion et d'échanges, demain, à Saint-Jean-le-Blanc. Au programme : échanges autour du cyber-harcèlement sexuel, table ronde. (...)

Parmi les temps forts de cette journée, une intervention d'Yves Charpenel, président de la Fondation Scelles et premier avocat général de la cour de cassation de Paris, sur le thème de « l'hyper sexualisation chez les jeunes et

le risque prostitutionnel » (9h20 à 10h15). Ou encore l'échange avec Aude Ventejoux, psychologue clinicienne et spécialiste en cybercriminalité, membre de l'association de Recherche appliquée en criminologie de Tours, au sujet du « cyber harcèlement sexuel ». Les « réalités et conséquences de la pornographie sur la sexualité des jeunes », seront aussi abordées avec Christine Laouenan, journaliste et formatrice dans le domaine de la violence et de l'adolescence.



2 mars 2017

Quelle est la position du NID concernant l'accompagnement sexuel des personnes handicapées ?

Claire Quidet : Pour nous, il s'agit clairement de prostitution, et donc une mauvaise réponse à une bonne question. La première chose qui nous est apparue, c'est qu'une telle pratique oblige à modifier la loi sur le proxénétisme parce que, en l'état, tout établissement qui organiserait des relations sexuelles pour ses résidents pourrait tomber sous le coup du proxénétisme. (...)

[D'où viennent] principalement les demandes ?

Oui et, sans que cela ne soit une surprise, elles émanent essentiellement des hommes. Ça nous a mis la puce à l'oreille et nous nous sommes dits : « *Tiens, c'est comme pour la prostitution dite "classique"* ». Curieusement, ce sont toujours des hommes ! Une fois encore, l'homme considère qu'il peut avoir accès à la sexualité en toutes circonstances et en tous lieux.

L'accompagnement sexuel n'est pas forcément prodigué par des prostituées...

J'en doute. Qui d'autres qu'elles ? Or les personnes prostituées n'en viennent pas à cette activité par choix mais à cause de parcours de vie chaotiques. Elles n'entretiennent pas des relations sexuelles « désirées » même si elles sont « consenties » par besoin d'argent. Les conséquences de la prostitution sur ces femmes sont très sérieuses. Et donc, pour combler la détresse d'une personne, il faudrait exploiter celle d'une autre ?

L'Appas, qui met en place des formations dédiées, accueille des personnes non prostituées (...)

Comment s'assurer de la motivation de ces gens soit disant formés ? Comment éviter les dérives en termes de

Accompagnement sexuel : une asso anti-prostitution dit non !

violence ou d'abus dont, on le sait, sont parfois victimes les personnes handicapées ? Et, in fine, comment s'assurer du réel désir de la personne handicapée ? Et j'ajoute qu'il serait vraiment dérangeant qu'un professionnel puisse proposer ce type de service au sein de son propre établissement. Il ne faut pas mélanger les genres.

Il n'existe donc pas un droit à la sexualité ?

L'OMS (Organisation mondiale de la santé) dit en effet qu'elle est une composante de la santé. C'est une question délicate. Mais, si on n'a pas de partenaire, est-ce à la société de pourvoir ce besoin ? À ce titre, quid des personnes très âgées, en prison... Partant de ce principe, pourquoi pas un « *service public de la sexualité* » mis en place par l'État ?

Pouvez-vous entendre que certaines personnes handicapées vivent dans un isolement qui les condamnent à ne pas avoir de vie affective ?

Et c'est bien là le problème, vous avez employé le mot « affectif ». Je peux comprendre cette détresse mais ne faudrait-il pas plutôt leur permettre de participer à la vie sociale, d'accéder à des lieux de socialisation, les rendre plus visibles ? Les « valides » auraient alors peut-être moins d'a priori et les personnes handicapées plus d'occasions de rencontres. L'accompagnement sexuel est une réponse réductrice et facile, moins engageante et coûteuse qu'une réflexion de fond. Une façon pour la société de se dédouaner de ses responsabilités. De cette façon, les personnes handicapées sont toujours renvoyées dans leur « ghetto » ; on ne cesse de mettre en place des mesures spécifiques pour elles. C'est une réponse que je juge indigne, en tout cas pas respectueuse des personnes concernées...



04 mars 2017

« Ce sont toujours les populations les plus vulnérables à travers le monde, qui sont touchées par la prostitution. »

Le 4 mars, c'est la Journée internationale de lutte contre l'exploitation sexuelle. (...) Une situation qui touche à divers degrés tous les pays de la planète et notamment la France. Claire Quidet, porte-parole du Mouvement du Nid, association qui lutte pour l'abolition de la prostitution, est l'invitée de RFI.

« Ce sont toujours les populations les plus vulnérables et les plus défavorisées, à travers le monde, qui sont touchées par la

prostitution. [...] D'abord les femmes et les enfants, puisqu'à travers le monde, lorsqu'il y a des situations de conflit, lorsqu'il y a une grande misère économique dans certains pays, ce sont les femmes et les enfants qui sont touchés en premier lieu. Toutes les personnes qui à un moment donné se trouvent dans des situations très difficiles, de grande vulnérabilité, évidemment constituent des proies extrêmement faciles pour les trafiquants. »



09 mars 2017

Montrer le chemin vers la sortie

(...)

Sur le chapitre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle, autre volet fondamental de la loi du 13 avril 2016, les services préfectoraux, chargés de mettre en place les commissions de suivi, attendaient la circulaire d'application (...) « Les commissions mixtes, sous la présidence du préfet, vont pouvoir se mettre en place, relève Sophie-Anne Dirringer, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité. Il y aura des appels à projets pour les structures qui vont prendre en charge ces parcours de sortie. »

Le Mouvement du Nid est une des structures amenée à candidater. Cette association se bat depuis des années pour obtenir l'abolition de la prostitution en agissant sur les causes et les conséquences du phénomène et en accompagnant au quotidien les personnes prostituées.

Isabelle Collot est responsable de [l'accompagnement]. « S'il y a eu un décalage entre octobre et la fin de l'année » explique-t-elle, « c'est parce qu'il fallait encore discuter de l'aide aux personnes. » Se pose notamment la question épineuse du titre de séjour pour les personnes étrangères se prostituant. « Or la loi prévoit que toute personne désireuse de sortir de la prostitution peut obtenir un titre de séjour » reprend Isabelle Collot. « D'autre part, le parcours de sortie de deux ans maximum prévoit un hébergement. » Autre point important, la personne prostituée n'est pas obligée de dénoncer son proxénète, ce qui aurait pu la faire renoncer à ce parcours par crainte de représailles.

Situations ubuesques

(...) Cette Marocaine a dénoncé son proxénète et attend depuis trois mois son titre de séjour. « La préfecture attend un papier de la police et le parquet a envoyé tout récemment le dossier de cette femme à Nantes parce que son proxénète vient de là », relate la responsable du Nid de Strasbourg. En attendant, cette femme ne peut pas travailler.

« Les personnes s'engageant dans ce parcours auront environ 300 € par mois, un accompagnement à une formation ou un projet professionnel, ainsi qu'une remise en forme psychique et physique. » Car la prostitution a un effet extrêmement destructeur pour le psychisme. Mais la prostitution simple ne dispose pas d'autant d'argent public que les victimes de la traite humaine ou les réfugiés politiques. « Il va falloir cibler les personnes qui pourront entrer avec succès dans ce parcours », reconnaît encore Isabelle Collot.

Des policiers à former

Pour elle, il y a aussi un problème juridique lié à la nouvelle loi. « Des maires prennent des arrêtés pour interdire la prostitution à certains endroits de leur commune. Or ceci est contraire au projet abolitionniste : la prostitution n'est pas interdite en France. La loi ne demande pas la réglementation, elle dit que c'est l'achat d'un acte sexuel qui est interdit. » Elle souhaiterait proposer des formations à des policiers municipaux de la ville de Strasbourg et de l'euro-métropole, « pour les sensibiliser à la nouvelle loi, mais aussi pour réfléchir à ce qu'ils font et qu'ils voient sur le terrain ».



Loi sur la prostitution: 937 clients ont été verbalisés depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi en avril 2016

6 avril 2017

Les associations qui luttent pour l'abolition de la prostitution se réjouissent de ce premier bilan...

Ceux qui pensaient que la loi serait inapplicable en ont été pour leurs frais. Depuis l'entrée en vigueur, en avril 2016, de la loi punissant l'achat d'actes sexuels, 937 clients de prostituées ont été verbalisés par la police ou la gendarmerie, a appris *20 Minutes*, ce jeudi, auprès du ministère des Droits des femmes.

Adoptée après trois ans de vifs débats parlementaires, cette loi déposée par Najat Vallaud-Belkacem a permis une véritable montée en puissance des interpellations au fil des mois, passant ainsi de 46 clients appréhendés en mai 2016 à plus d'une centaine chaque mois depuis le début de l'année 2017.

Quatre clients ont suivi le premier stage de sensibilisation

Un premier bilan qui satisfait les associations œuvrant pour l'abolition pure et simple du système prostitutionnel. « *La volonté politique de faire appliquer cette loi est notable* », se réjouit ainsi Lorraine Questiaux, déléguée pour le mouvement Le Nid. « *Nous attendons désormais de voir comment les stages de sensibilisation pour ces mêmes clients vont être mis en place.* »

En complément d'une amende pouvant atteindre 1 500 euros, la loi a en effet prévu la mise en place de stages de sensibilisation destinés à éviter aux clients de prostituées de récidiver. Ils sont encore, pour la plupart, « en cours de construction » dans différentes associations spécialisées.

À l'exception de l'ACJE 91 qui a dispensé, vendredi dernier en Essonne, sa première session à un public de quatre clients interpellés récemment en bordure de la forêt de Sénart alors qu'ils s'apprétaient à recourir aux services de prostituées.

« *Non, ce n'est pas le plus vieux métier du monde...* »

Âgés de 22 à 53 ans, ces hommes au profil « *de Monsieur Tout-le-monde* » ont été contactés par l'association

via un SMS plus discret qu'un courrier envoyé à leur domicile. « *Le stage dure trois heures* » décrit François Roques, directeur de l'ACJE 91. « *Il aborde l'aspect juridique de la nouvelle loi mais aussi l'aspect psychopédagogique du recours à la prostitution.* »

Avec pour but de casser les préjugés. « *On explique que non, la prostitution n'est pas le plus vieux métier du monde parce que ce n'est pas un métier ; qu'il n'y a pas plus de viols dans les pays qui l'ont abolie et que non, les prostituées ne se livrent pas à cette activité parce qu'elles le veulent bien, liste le directeur. Et les clients ont été réceptifs. Deux d'entre eux ont même verbalisé le fait qu'ils avaient compris et ne récidiveraient pas.* » (...)



13 avril 2017

Un an après la loi d'abolition de la prostitution, quel bilan en Alsace ?

Il y a un an jour pour jour, la loi d'abolition de la prostitution était adoptée, une loi saluée par un grand nombre d'associations, dont Osez le féminisme et le Mouvement du Nid, qui organisent un rassemblement à 14h ce jeudi à Strasbourg. Les grands axes du texte sont les suivants : abroger le délit de racolage, prévoir des peines allant jusqu'à 1 500 euros d'amende pour le client et une aide à la reconversion pour les prostituées.

Pour Isabelle Collot, permanente départementale du mouvement du Nid du Bas-Rhin, il faut passer à la vitesse supérieure quant à l'application de la loi : « *Un an après son adoption, elle n'est toujours pas appliquée en Alsace. Quand on va à la rencontre des prostituées, certaines nous balancent "cette loi menace notre business" et on se rend compte qu'elles sont à peine au courant du volet "reconversion".* »

Pour Isabelle Collot, cette loi est une avancée majeure, même si elle décriée par certaines prostituées qui affirment que leurs revenus ont fondu : « *Le Strass milite pour un droit à disposer de son corps, pour nous, ce n'est pas une liberté que de se prostituer, nous avons deux conceptions totalement différentes et nous sommes satisfaits de cette loi car elle interroge ces rapports de pouvoir, à partir du moment où on introduit de l'argent dans un rapport sexuel, c'est un rapport de domination. Nous sommes farouchement opposés à ça.* »

Pénaliser le client : la bonne solution ?

Côté trottoir, on n'a pas forcément un discours aussi tranché : Mickaela est une ancienne prostituée aidée par le Mouvement du Nid. Mickaela s'est prostituée à Strasbourg pendant un an et demi jusqu'en 2015 : « *C'est un*

travesti qui m'a aidée et m'a fait découvrir l'association, depuis je suis une fidèle du Nid. »

Elle est devenue prostituée à cause de son compagnon de l'époque. Sur le principe, la jeune femme est d'accord avec cette loi : « *Je suis contre la prostitution et favorable à son abolition !* »

Abolir le délit de racolage c'est très bien mais Mickaela est plus mitigée concernant les amendes aux clients : « *Avoir recours aux services d'une prostituée... Ce n'est pas forcément de leur faute, aux clients. Peut-être il y a d'autres solutions que la pénalisation du client...* »

Le problème en Alsace, c'est que les aides aux reconversions prévues par la loi ne sont pas encore appliquées. Pour l'heure, c'est le Nid qui assiste Mickaela pour se trouver un toit et entreprendre une formation.



Les associations s'inquiètent de voir leurs actions « menacées » par des baisses de subventions.

Moins 25 %. Le chiffre laisse les militants associatifs KO. En 2017, 7,5 millions d'euros seront retranchés du budget consacré à la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes. « *Les économies globales doivent représenter 1,3 % du budget de l'Etat* », calcule Grégoire Théry, responsable du plaidoyer au Mouvement du Nid, association d'aide aux personnes prostituées. « *On demande au plus petit budget de l'Etat 19 fois plus d'efforts.* » Mi-juillet, une fuite rend publique la coupe en préparation. Marlène Schiappa, la secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, qui n'a pas été informée, commence par démentir en dénonçant une « fake news ». L'arbitrage est pourtant confirmé vendredi 21 juillet.

« *Evidemment, cette baisse ne me fait pas plaisir* », reconnaît-elle, assurant que ses relations avec le ministre des comptes publics, Gérard Darmanin, sont « excellentes ».

« *Je me bats pour avoir le plus d'argent possible dans le prochain budget.* » Pour 2017, elle a pris l'engagement que les associations de lutte contre les violences ne soient pas affectées. Mais l'inquiétude n'est pas dissipée. « *Seules les structures nationales ont eu l'assurance d'être préservées* », observe Grégoire Théry. « *Dans douze départements, nos délégations locales nous disent que la subvention pour cette année ne sera pas versée.* »

« Aucune visibilité »

« *Il va devenir beaucoup plus difficile pour nous de travailler si nous ne pouvons pas nous appuyer sur un tissu associatif efficace partout en France* », affirme Marylin Baldeck, déléguée générale de l'Association de lutte contre les violences faites aux femmes au travail. La directrice de la Fédération nationale solidarité femmes, Françoise Brié, s'inquiète également de voir « *des actions de prévention auprès des jeunes menacées* ».



06 septembre 2017

Epinal. Permettre à tous de s'informer sur la prostitution

Le Mouvement du nid basé à Strasbourg organise ce soir à 20 h à la fac de droit d'Épinal une conférence-débat sur « l'abolition de la prostitution : quels enjeux pour notre société ? » Interview d'Isabelle Collot, Référente Grand Est du Mouvement du nid.

Pourquoi organisez-vous ce débat maintenant ?

Pour permettre à tous les citoyens de s'informer, de se sensibiliser à la question de la prostitution et d'y réfléchir. La nouvelle loi a été adoptée l'année dernière et je ne crois pas que les gens en aient conscience.

Que dit cette loi exactement ?

Elle dispose de quatre points fondamentaux : lutter contre le proxénétisme sous toutes ses formes en particulier via internet ; pénaliser l'achat de service sexuel (le client risque 1 500 € d'amende et le délit de racolage est abrogé) ; favoriser la sortie de la prostitution de ceux qui le souhaitent avec davantage de moyens ; développer des actions d'éducation à l'égalité femme-homme dans les lycées et les collèges.

Comment se positionne votre association sur la question ?

Nous sommes pour l'abolition de la prostitution, pour nous c'est de l'esclavage moderne. La prostitution, c'est le dernier bastion où les hommes ont la mainmise sur les femmes.

A-t-on des chiffres sur la prostitution dans les Vosges ?

Nous sommes au début de l'état des lieux, pour le moment ça nous est difficile de donner un chiffre mais elle existe notamment sur internet. Elle est peu visible mais elle existe.

Existe-il une antenne du Mouvement du nid dans les Vosges ?

Il y avait une antenne il y a trois ou quatre ans mais elle n'existe plus, on voudrait en recréer une autour du CIDFF88. Nous sommes d'ailleurs à la recherche de bénévoles.

07 octobre 2017

Du Pays basque espagnol où elle était battue, jusqu'à Lorient, où elle s'est prostituée pour subvenir à ses besoins... Maria, 45 ans, raconte son histoire. Sa rencontre avec l'association le Nid l'a sauvée de la prostitution.

Un père brutal, une mère qui se prostitue et qui finit par la vendre à un inconnu... Maria* en a rencontré des épreuves dans la vie. Elle est née il y a 45 ans, dans le Pays basque espagnol. Elle ne l'apprendra qu'à l'âge adulte mais, dès la naissance, elle souffre du syndrome de Klinefelter, une anomalie génétique qui se caractérise notamment par une ambivalence sexuelle et une atrophie génitale. « Selon l'état civil, j'étais un homme. Mais je me sentais davantage comme une femme déjà », explique-t-elle.

« Ma mère m'a vendue »

La jeune femme a une quinzaine d'années lorsque sa mère décide de la livrer à un inconnu, bien plus âgé qu'elle. « J'étais jeune, je me suis crue amoureuse. Aujourd'hui, je sais que c'était un pédophile. Qu'il a abusé de moi ». L'homme ira jusqu'à demander à Maria de faire commerce de son corps à Lorient, où l'homme réside. « Il était devenu mon mac. Je me prostituais, l'argent lui revenait ». Cela durera deux ans, « jusqu'à la rupture ».

Prostituée durant 20 ans

Cette séparation ne rimera pas avec la fin de la prostitution pour Maria. « J'ai continué durant environ 20 ans », expose-t-elle. Tous les soirs de la semaine, elle écume les trottoirs du cours de Chazelles à Lorient. À ses côtés, une trentaine d'autres prostituées. Des femmes majoritairement. Mais aussi des hommes et des transsexuelles, comme Maria à l'époque. « Nous étions toutes des habituées. Il y avait une grosse rivalité avec des prostituées qui

souhaitaient s'installer sur le cours. Il n'y avait pas assez de place pour tout le monde au début des années 90 », se souvient la Basque. Se prostituer ? « Il fallait bien faire quelque chose pour me payer un toit, de quoi manger », reprend Maria. « À l'époque, j'avais un nom d'homme avec un corps de femme. Allez trouver du travail avec ça... ».

« De l'humanité dans notre monde inhumain »

(...) Maria découvre le mouvement du Nid après une rencontre avec Marie-Renée Jamet, fondatrice de l'antenne lorientaise de l'association. « Nous lui sommes venus en aide. Jamais on ne l'a poussée à quitter la prostitution, c'était sa décision », précise Marie-Renée Jamet. (...) Le Nid, c'est aussi des relations humaines lors de maraudes nocturnes, à la rencontre des prostituées. « Toutes les nuits, on faisait l'objet d'insultes, de menaces, de moqueries... Les bénévoles du Nid nous apportaient de l'humanité dans notre monde inhumain », se remémore Maria.

« La prostitution, un cercle vicieux »

Ces aides ont profité à la Lorientaise : elle a pu quitter « le milieu », après l'opération clinique qui lui a permis de devenir définitivement une femme en 1999. « Depuis, je suis devenue indépendante. J'ai un appartement, un emploi... Je m'en suis sortie ». Et le mouvement du Nid – dont l'antenne lorientaise fête cette année ses 30 ans y est pour quelque chose. « Malgré l'argent que cela peut rapporter, il ne faut pas entrer dans le cercle vicieux de la prostitution », lance Maria, qui souhaite aujourd'hui s'appuyer sur son parcours pour faire de la prévention. « Grâce à des associations comme le Nid, on sait que l'on peut s'en sortir ».

* Le prénom a été modifié.

03 novembre 2017

Loi prostitution : lancement des premiers parcours de sortie pour les travailleuses du sexe

Cinq premiers parcours de sortie ont été autorisés par décision préfectorale, une « étape majeure » dans l'application de la loi renforçant la lutte contre la prostitution.

Des prostituées bénéficient depuis octobre du dispositif de parcours de sortie de la prostitution, volet social de la loi adoptée en 2016 dont la pénalisation du client constituait la mesure phare, a annoncé vendredi l'association Mouvement du nid, qui demande plus de moyens pour assurer le dispositif.

« Un signal fort ». « C'est une étape majeure » dans l'application de la loi renforçant la lutte contre la prostitution, s'est félicité dans un communiqué le Mouvement du nid, une association abolitionniste. « Enfin, l'État

donne un signal fort aux personnes qui souhaitent des alternatives à la prostitution : il est à leurs côtés », s'est réjouie le présidente de l'organisation, Christine Blec, citée dans le communiqué. (...)

Le Mouvement du nid s'inquiète cependant du « manque de soutien financier » de l'État aux 25 associations agréées, chargées d'assurer le dispositif. Les crédits alloués à la lutte contre la prostitution dans le projet de budget 2018 « sont en baisse de 25 % », de 6,6 à 5 millions d'euros, a dénoncé auprès de l'AFP Stéphanie Caradec, directrice de l'association. « On n'est pas en capacité d'accueillir tout le monde aujourd'hui », a-t-elle prévenu. « C'est un accompagnement complet, qui prend du temps ».

19 novembre 2017

Jours de lutte contre les violences faites aux femmes à Besançon

Le collectif 25 novembre propose un programme de rencontres, d'événements et d'actions qui couvre toutes les violences faites aux femmes. Du 20 au 27 novembre.

La Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre prochain, se déroulera dans un contexte nouveau, celui de la « libération de la parole » dans la foulée de l'affaire Weinstein. En octobre, en France, les plaintes pour violences sexuelles (harcèlement, agression et viol) ont augmenté de 30 % en zone gendarmerie et de 23 % en zone police, par rapport à la même période, l'année dernière.

La journée internationale créée en 1999 ne traite cependant pas que des violences sexuelles. À Besançon, le collectif 25 novembre qui regroupe plusieurs associations, propose un programme de rencontres, d'événements et d'actions qui couvre toutes les violences.

« Les Bourreaux »

C'est une campagne de « sensibilisation et de mobilisation citoyenne contre la violence prostitutionnelle », ini-



tiée par le Mouvement du Nid : depuis quelques jours des affiches, apposées en ville, dénoncent « les réseaux de prostitution, seuls jouisseurs du système prostitutionnel ».

Sur le même sujet, un mur d'expression est prévu sur le campus de la Bouloie (du 20 au 30 novembre). Une question « Qu'est ce que la prostitution pour vous ? Violences ou pas violences ? » et plusieurs lieux d'expression dans les halls de l'amphithéâtre Fourier, de la faculté des sciences et techniques et de l'UFR Staps et à la Maison des étudiants.

Enfin, jeudi 23 novembre, le film « Mes chères études » d'Emmanuelle Bercot, tourné à Besançon, sera projeté à l'amphi Fourier de la fac de droit à 13 h 30. Une projection suivie d'un échange avec la salle et de tables rondes.

Self-défense

(...) Le collectif s'installera Esplanade des droits de l'Homme le 25 novembre, de 14 h à 17 h. Au menu : stands d'information et actions de sensibilisation.